

**Décision n°2019/03-07
relatif à l'accréditation de l'Ecole pour l'informatique
et les techniques avancées (EPITA)
pour délivrer le titre d'ingénieur**

Etablissement

Ecole pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)	
Etablissement privé	
Nom d'usage :	EPITA
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Le Kremlin-Bicêtre / Villejuif Cycle préparatoire à Lyon, Toulouse, Rennes et Strasbourg

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>

Suivi des accréditations précédentes

<i>Décisions° 2016/12-03 ; 2014/09-05 ; 2014/01-06 ; 2013/04-06</i>

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie A : renouvellement d'une accréditation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique des accréditations
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées,
- Vu le rapport établi par Jacques SCHWARTZENTRUBER (membre CTI et rapporteur principal), William LIS (membre CTI), Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI), Jean-Didier LEGAT (expert international auprès de la CTI) et Charles VIGER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) et présenté en Commission le 12 mars 2019,
- Entendu monsieur Joël COURTOIS, directeur général de l'EPITA,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'EPITA est une école privée disposant d'un statut associatif. Elle est depuis 1994 membre du groupe IONIS.

L'EPITA se positionne comme une école d'ingénieurs dans le domaine de l'informatique et des sciences du numérique. Elle délivre un seul titre d'ingénieur, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti.

Les étudiants sont majoritairement (plus de 80%) recrutés au niveau baccalauréat pour suivre deux années de cycle préparatoire intégré, puis trois ans de cycle ingénieur. Le cycle préparatoire est implanté sur 5 sites (Villejuif, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse) alors que le cycle ingénieur n'est ouvert que sur le site du Kremlin Bicêtre. Les étudiants peuvent aussi être recrutés sur concours CPGE (concours EPITA, ESME Sudria, IPSA).

Les apprentis suivent classiquement un cycle de trois ans en alternance, après recrutement au niveau Bac+2.

Outre le titre d'ingénieur, l'EPITA délivre aussi un titre d'expert de niveau I, un Mastère spécialisé® de la CGE, un Executive MBA, en partenariat avec l'ISG et un certificat de qualification professionnelle (CQP) en partenariat avec Grenoble Ecole de Management.

Caractéristiques globales

L'EPITA compte, pour l'année académique 2018-2019, 2236 élèves-ingénieurs, et est dans une dynamique de croissance forte, avec une cible de 3050 élèves-ingénieurs en 2022-2023. Cette croissance est rendue possible par l'ouverture des sites de région et l'extension des locaux parisiens. Le taux d'encadrement est de 19 élèves par enseignant ou enseignant-chercheur permanent, mais l'équipe permanente est renforcée par des vacataires très impliqués dans la formation.

L'EPITA dispose aussi de 3 laboratoires de recherche, qui participent à la formation d'ingénieur. Le plus important de ces laboratoires a bénéficié d'une évaluation très favorable par le Hcéres en 2018.

Évolution de l'institution

L'EPITA a été auditée en 2013 (audit périodique), 2014 (création de l'apprentissage), 2016 (audit intermédiaire de l'apprentissage et ouverture des sites de région). A chacune de ces occasions, la Commission a émis des recommandations dont un bilan complet a été tiré lors de l'audit de janvier 2019. Ces recommandations ont été largement suivies, en particulier sur l'ouverture internationale (forte hausse de la mobilité entrante), la réappropriation par l'école de l'évaluation des compétences en entreprise pour les apprentis, l'intégration des élèves des sites de région. La mission a noté qu'il restait du travail à faire sur la rédaction des acquis d'apprentissage, la démarche compétences (à rendre opérationnelle) et l'évaluation des enseignements (superposition de plusieurs dispositifs).

Formation

L'ingénieur diplômé de l'EPITA est un généraliste dans son appréhension du métier d'ingénieur (en particulier par la dimension humaine, sociétale et internationale), informaticien par sa spécialisation dans les technologies de l'information et de la communication, et avec une majeure professionnalisante choisie parmi les 8 disponibles pour garantir une adaptation rapide au marché de l'emploi. Le placement des diplômés à la sortie de l'école est excellent, avec des retours très positifs des entreprises.

Mots clés de la formation définis par l'école

<i>Informatique et sciences du numérique, Data Science et Machine Learning, Management et e-leadership, Réseaux et télécommunications, Sécurité et cybersécurité, Multimédia et réalité augmentée, Intelligence artificielle, Systèmes embarqués, Innovation et entrepreneuriat, International</i>
--

Synthèse de l'évaluation

Points forts :

- Une école qui bénéficie d'une image forte
- Expertise reconnue dans le domaine de l'informatique
- Forte implication des entreprises, y compris dans la gestion de majeures
- Mobilité internationale entrante et sortante
- Implantations régionales
- Majeure Recherche qui permet d'immerger des étudiants dans la recherche des laboratoires
- Apprentissage centré projet
- Vie associative

Opportunité :

- Forte demande d'ingénieurs du fait de la transformation numérique

Points faibles :

- Syllabus incomplet, en particulier les acquis d'apprentissage des modules ne sont que rarement spécifiés
- Démarche compétence à opérationnaliser
- Quelques salles de cours vieillissantes
- Processus d'amélioration continue des enseignements (notamment au travers de l'évaluation des enseignements par les élèves) à rendre plus efficace
- Communication interne vis-à-vis des élèves
- Manque d'évaluation formative en cours d'enseignement
- Certains aspects de la démarche qualité qui semblent brouillons

Risque :

- Concurrence d'autres écoles similaires

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Revoir l'ensemble des syllabus en veillant à ce qu'ils contiennent l'information nécessaire, en particulier les acquis d'apprentissage attendus et les modalités de leur évaluation. S'assurer que le nombre de crédits d'ECTS affectés par unité d'enseignement reflète bien le volume de travail total.
- Revoir la répartition des crédits ECTS entre périodes en entreprises et périodes académiques pour la formation par apprentissage
- Maintenir, voire améliorer, le taux d'encadrement calculé comme le rapport du nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents au nombre d'élèves ingénieurs
- Revisiter la démarche compétences en la simplifiant pour la rendre opérationnelle
- Améliorer l'efficacité de l'évaluation des enseignements par les élèves, et s'assurer que les améliorations qui en découlent sont bien portées à la connaissance des élèves
- Continuer à développer les pédagogies innovantes (qui ne sont pas forcément numériques)
- Assurer une exposition réelle à la recherche de tous les élèves ingénieurs, y compris les apprentis.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** pourra être attribué
- sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées	2019	2023-2024
---	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mars 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Denis PRIOU, Georges SANTINI.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Jacques SCHWARTZENTRUBER

